

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 1 (1863)
Heft: 41

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-176726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis

LITTÉRATURE NATIONALE — AGRICULTURE — INDUSTRIE

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port) :

Un an, 4 fr. — Six mois, 2 fr. — Trois mois, 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au Cabinet de lecture place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

La Société industrielle et commerciale du canton de Vaud, toujours occupée de ce qui pourrait être utile au commerce et à l'industrie de notre pays, a décidé, dans l'une de ses dernières séances, de prendre l'initiative de la fondation, à Lausanne, d'une nouvelle institution de crédit, basée sur la mutualité et dont le but principal serait *de procurer au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, aux travailleurs enfin, de toutes les classes, les capitaux qui leur sont nécessaires, dans les limites de leur solvabilité morale et matérielle*, c'est-à-dire, autant que possible, dans les limites de la solvabilité individuelle de chaque membre, sans le concours de signatures ou d'endossements de complaisance. Ces sortes d'engagements dont on abuse chez nous, sans qu'on puisse leur contester toute utilité, ont néanmoins précipité bien des familles dans la ruine et la misère.

De pareilles institutions fonctionnent depuis un certain nombre d'années en Belgique, et, à en juger par leurs comptes-rendus annuels, elles sont en voie de prospérité. Leur développement n'a pas été aussi considérable qu'on pourrait le penser, relativement aux centres d'activité où elles sont établies, mais elles n'ont cessé d'accroître le nombre de leurs membres et le chiffre de leurs affaires, ce qui est un signe évident de viabilité.

Voici, du reste, en quelques mots, quel est leur mécanisme : Nous prenons pour exemple l'Union de crédit de la ville de Gand.

La société est fondée avec un capital de 40 millions, représenté par 20 mille actions de 500 francs.

Toute personne qui désire en faire partie adresse sa demande à l'administration, laquelle s'entoure de tous les renseignements nécessaires sur la valeur morale et matérielle du postulant et l'admet s'il y a lieu.

Tout membre prend des actions jusqu'à concurrence *du crédit pour lequel il a été reçu*. Chaque action participe aux pertes et aux bénéfices de la société, sans qu'un sociétaire puisse être responsable au delà du montant des actions qu'il a prises.

Tout actionnaire verse au moment de son admission une somme fixée par les statuts et qui peut s'élever au

5, 10 ou 15 % du montant de ses actions. Cette somme est destinée à former le fonds de roulement.

Le sociétaire dispose du chiffre de son crédit, soit en escomptant des effets de commerce (traites, acceptations, mandats, etc.), soit contre son ou ses billets à l'ordre de la société.

Le règlement détermine les conditions d'admission, prescrit les mesures de conservation commandées par la prudence, ainsi que certaines obligations générales des sociétaires.

La société fait aussi d'autres opérations de banque, elle reçoit des dépôts et fait les recouvrements ordinaires.

Comme la société ne dispose que d'un capital métallique relativement faible, puisqu'il pourrait ne s'élever qu'au 5 % de son capital actions, elle est obligée de réescompter son papier, et, pour cela, elle doit recourir à la caisse des banques publiques ou des capitalistes qui voudront l'accepter.

C'est ici, non pas le point faible, mais le point difficile, délicat de l'organisme. Mais, comme la société ne s'élève pas en concurrence des autres établissements de crédit; qu'elle ne se donne point pour une puissance financière; que son but est, au contraire, de favoriser les transactions qui se résolvent par l'escompte, et de débarrasser les institutions-mères, ainsi que les commerçants et les industriels, d'une foule de formalités inévitables mais incompatibles avec les exigences du commerce actuel; que le service principal qu'elle prétend rendre est simplement de faciliter la négociation des titres judiciaires commerciaux en les revêtant de la garantie collective de tous ses membres, dans la limite des crédits qu'elle ouvre à chacun d'eux; il y a quelque raison de croire qu'elle rencontrera le concours et la sympathie des uns et des autres; car, aux premiers, elle offre des garanties incontestables; aux seconds, elle prouve le moyen d'obtenir facilement le crédit qui leur est nécessaire; plus, en compensation des chances minimales de pertes, elle donne les bénéfices réalisés sur les opérations.

En résumé, une Union du crédit, c'est l'association d'un certain nombre de personnes reconnues solvables

pour des sommes déterminées, et qui se garantissent mutuellement un crédit correspondant. Chaque associé donne sa signature pour obtenir de l'argent auprès de ses co-associés, et ceux-ci escomptent ce papier en offrant leur garantie collective.

Sans doute, un pareil système peut soulever bien des objections sérieuses, tirées surtout du peu d'indépendance, de stabilité que semble présenter une institution basée sur de simples engagements, sur le seul crédit de ses membres. Nécessairement elle sera dans un état de vassalité perpétuel; elle devra rendre hommage à ses suzerains la banque et les banquiers; mais, entre serviteur et maître, il peut y avoir d'excellents rapports. On pourra encore invoquer, avec raison, la fâcheuse circonstance que, chez nous, les habitudes d'exactitude sont encore bien peu développées; une échéance est en général peu respectée; un protêt n'effraie guère, et il n'est pas rare, hélas! de voir des gens parfaitement à leur aise se faire poursuivre par pure négligence; en un mot, l'honneur commercial n'a pas encore pénétré assez profond dans nos mœurs et dans nos caractères. Dès lors, un établissement placé dans les conditions des unions de crédit aurait, croyons-nous, des moments bien critiques à passer. Mais ce ne sont pas là des obstacles insurmontables. Notre Banque cantonale a déjà bien aplani le chemin, et ce qui reste à faire pour corriger cette espèce d'anarchie du crédit n'est pas à comparer à ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Quoiqu'il en soit, cette question paraît mériter l'attention des commerçants et des industriels. Il vaut la peine de s'en occuper sérieusement. Nous croyons savoir qu'un projet de statuts est actuellement à l'étude, et qu'il sera prochainement livré à la publicité. Il appartiendra alors aux citoyens de réaliser l'idée ou de la repousser, suivant qu'elle sera trouvée bonne ou mauvaise.

* *

Les chemins de fer sont d'admirables moyens de locomotion; mais, à quels tourments ne condamnent-ils pas les malheureux humains qui veulent contribuer à leur établissement! Cependant tous ces martyrs ferrugineux espèrent se tirer d'embarras à force de peine et ... de temps.

Hélas! faudra-t-il que ce dernier élément vienne à leur manquer? On peut le craindre, si l'on en croit les nouvelles de Paris qui nous annoncent la découverte de la navigation aérienne!

M. Nadar se déclare sûr d'avoir réussi. Qu'a-t-il donc trouvé de si merveilleux pour résoudre un problème que les sciences et les savants surtout ont déclaré insoluble de nos jours?

M. Nadar s'est dit: les ballons ne peuvent pas être dirigés dans les airs. — Soit! passons-nous donc des ballons; après tout, les oiseaux ne sont pas des ballons! Et le voilà qui construit probablement quelque grand oiseau gigantesque qui viendra s'abattre un beau jour sur les rives du Léman.

Et, ce jour-là, les actions privilégiées de Parent et C^e ne feront plus d'envieux.

Vision.

Par quel hasard je me trouvai à minuit vers la grosse cloche de la cathédrale de Lausanne, je ne le dirai pas. J'écoutai avec recueillement ces douze coups; c'est un jour de moins à vivre, c'est un nouveau jour à passer. Que de choses ont déjà sonné ces cloches qui m'entourent! Ces cloches dont la voix monte comme une prière vers le ciel, et descend comme un souvenir vers la terre. Autrefois, elles suivaient les diverses parties du culte, elles disaient: la messe commence, on bénit l'hostie, on bénit la coupe, le prêtre communie, on lit l'Evangile, la messe est finie; et le malade suivait depuis son lit le service divin; le voyageur ôtait son chapeau et associait sa prière à la prière de tous. Elles tintaient l'agonie, afin que nos prières accompagnassent celui qui, sans cesser d'être un avec nous, passe en un monde meilleur. Elles sonnaient le baptême et priaient pour que l'enfant qui entrait dans l'Eglise fût honnête homme et chrétien; elles solennisaient tous les moments de la vie. Qu'il y a de choses dans une cloche! ... J'entrevis l'ombre d'un moine dans les noirs poutrages qui m'entouraient. Saint homme, lui dis-je, qu'as-tu fait de ton existence? — J'ai renoncé aux biens du monde et adopté le genre humain pour famille; pauvre, j'ai visité les pauvres et je les ai consolés et soulagés. Les frères de mon couvent cultivaient la terre, copiaient les manuscrits et vauquaient à la prière. C'est ainsi que notre vie s'est écoulée paisiblement. — Et sans soucis, ajoutèrent un coupeur de bois et sa fille, venant de je ne sais où, pour interrompre notre dialogue. Il est facile d'être honnête homme et chrétien quand on a tout en suffisance. J'ai élevé une nombreuse famille avec mon travail de chaque jour. Ayant à peine de quoi manger, il m'a fallu envoyer mes enfants à l'école ou être puni; équiper mes fils et les envoyer faire le service militaire ou être puni. Si le feu prend à la maison d'un riche, cours, toi, pauvre manœuvre, va éteindre le feu; brûle tes habits! reviens percé d'eau, malade, hors d'état de travailler; on lira dans les gazettes que tu as bien fait ton devoir, mais l'impôt, l'école, le militaire courent toujours. Ma fille, qui est belle, a reçu mille propositions de gens élevés, et elle a résisté. La misère nous poussait au vol, nous avons résisté. Enfants, nous avons aidé nos parents; hommes, nous les avons entretenus; vieillards, nous serons à leur charge. Mais nous avons combattu le bon combat et nous sommes restés chrétiens et honnêtes gens... Que la vie humaine a de faces! Mais des voix se firent entendre au bas de la tour, j'écoutai: — « Affaire magnifique! cinquante pour cent par action! Dix pour cent sur les effets vendus à prime! » — Je reconnus la société moderne. Je regardai cette cathédrale et me rappelai que jadis les chrétiens se colisaient pour élever ces monuments de leur foi, de leur espé-